

Décision de radiodiffusion CRTC 2006-673

Ottawa, le 13 décembre 2006

Corus Entertainment Inc., au nom de sa filiale YTV Canada, Inc. L'ensemble du Canada

Demande 2006-1473-6

Révocation de licence

- 1. Corus Entertainment Inc., au nom de sa filiale YTV Canada, Inc., a demandé la révocation de la licence qu'elle détient relativement à l'entreprise nationale de programmation d'émissions spécialisées de catégorie 2 de langue anglaise connue sous le nom d'Edge TV.
- 2. Compte tenu de la demande de la titulaire, le Conseil **révoque**, conformément aux articles 9(1)e) et 24(1) de la *Loi sur la radiodiffusion*, la licence de radiodiffusion attribuée à YTV Canada, Inc. à l'égard de l'entreprise susmentionnée.

Secrétaire général

La présente décision est disponible, sur demande, en média substitut, et peut également être consultée en version PDF ou en HTML sur le site internet suivant : http://www.crtc.gc.ca

